CONDITIONS GENERALES DE VENTE - FORMATION

1. DEFINITIONS

- « Service » signifie le service de formation répondant aux caractéristiques exposées dans la documentation de l'organisme de formation, par lequel il fournit au Client les Cours qu'il réplise.
- « **Cours** » signifie tout ou partie du contenu des modules de formation, y compris les informations, analyses, exemples, textes, images, ou autres, destinés à l'utilisation personnelle du Client sans que le contenu de ceux-ci ne puisse être communiqué à des tiers.
- « Contenus » désigne l'ensemble des contenus livrés par l'organisme de formation, accessible sur un type de support du Client mis en service et suivi techniquement par les soins du Client.
- « **Utilisateurs Autorisés** » signifie la liste nominative des personnes, indiquées aux conditions particulières, sous la responsabilité du Client, autorisées à utiliser le Service dans le cadre du présent contrat.

2. OBJET

Le présent contrat détermine les conditions de la fourniture du Service au Client et de l'utilisation du Service par le Client.

3. DUREE ET RESILIATION

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale indiquée aux conditions particulières. Sans préjudice des autres dispositions du présent contrat, l'organisme de formation pourra suspendre le Service, ou mettre fin au présent contrat à tout moment si : le Client ne respecte pas une des clauses du présent contrat ; l'organisme de formation est informé que le Service est utilisé à des fins illégales ; le Client est insolvable ou fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

4. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION

A COMPTER DE LA DATE D'OUVERTURE DU SERVICE INDIQUEE AUX CONDITIONS PARTICULIERES ET SELON LA PERIODICITE MENTIONNEE AUX CONDITIONS PARTICULIERES, L'ORGANISME DE FORMATION S'ENGAGE A REALISER DES COURS, SUR LES ZONES D'ETUDE QU'IL DEFINIT, ET A LES COMMUNIQUER AU CLIENT.

- **4.1** L'organisme de formation se réserve la possibilité de modifier les Cours à tout moment s'il l'estime opportun.
- 4.2 Le Service est fourni en l'état, le Client reconnaissant avoir été en mesure d'en évaluer les caractéristiques et capacités. Le Client ne pourra exiger la mise en place de nouvelles fonctionnalités, ou d'évolutions, ou de correction des anomalies, sauf corrections ou modifications volontaires apportées par l'organisme de formation, que le Client s'engage alors à accepter.
- **4.3** Le présent contrat tient lieu de Convention de Formation. L'organisme de formation est déclaré sous le numéro 93.84.03739.84 auprès de la DIRECCTE PACA. Une attestation de présence avec le montant total d'heures effectuées peut être adressée au Client.

5. UTILISATION DU SERVICE

- 5.1 Le Client est seul responsable de l'utilisation du Service, conforme à son usage, au présent contrat, et à la documentation de l'organisme de formation. A cet effet, l'accès au Service est incessible, nominatif, réservé au Client et limité aux Utilisateurs Autorisés. Le Client doit s'assurer qu'aucune autre personne que celles limitativement désignées aux conditions particulières, n'a accès au Service. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client informera sans délai de la fraude et la confirmera par LRAR à l'organisme de formation.
- **5.2** Dans le cas où le Client souhaiterait modifier les Utilisateurs Autorisés, ou augmenter le nombre d'Utilisateurs Autorisés, une autorisation préalable et écrite à l'organisme de formation devra être sollicitée, pouvant donner lieu à facturation.
- 5.3 Dans l'intérêt des Utilisateurs Autorisés, il est impératif que le Client s'assure d'un niveau minimum de connaissance pour suivre le Cours choisi. Le Client est responsable du contrôle de l'assiduité et de l'organisation cohérente du déroulement de la formation selon les procédures recommandées par l'organisme de formation.
- **5.4** Toute annulation dans les quinze jours précédant le Service indiqué aux conditions particulières, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du coût total. Les annulations d'Utilisateurs Autorisés postérieures à cette date ne donnent pas lieu à remboursement. Toute participation à un service commencée est due en totalité même en cas d'abandon par le l'Utilisateur Autorisé.
- **5.5** Le Client reconnaît être pleinement informé des conditions d'accès au service, exposées aux conditions particulières.
- **5.6** L'organisme de formation pourra notifier au Client des modifications des conditions d'utilisation du Service ou de son offre motivée notamment par l'évolution de la réglementation en vigueur, l'évolution de la technique, ou toute autre raison légitime.
- 5.7 Le présent contrat ne donne lieu à aucune cession de propriété intellectuelle portant sur les Cours et des documents attachés qui demeurent la propriété exclusive de l'organisme de formation. Le Client s'engage à ne pas les altérer, ni les copier ou fournir à quiconque.

6. RESPONSABILITE

- 6.1 L'organisme de formation ne sera pas responsable d'une indisponibilité du Service causée par un cas de force majeur.
- 6.2 L'organisme de formation ne sera pas responsable d'un quelconque dommage ayant son origine dans l'utilisation du Service en conjonction avec un logiciel ou matériel utilisé par le client, ou d'un quelconque problème technique du Client, auquel il appartient de souscrire les

contrats de maintenance nécessaires et d'établir notamment toutes procédures de sauvegarde de données.

- **6.3** Le Client renonce expressément à tout recours contre l'organisme de formation pour une interruption des Services.
- **6.4** Tel que stipulé à l'article « Utilisation du Service » ci-avant, le Client est responsable de l'utilisation du Service.
- **6.5** L'organisme de formation assume une obligation de moyens. En conséquence il ne pourra pas être tenu pour responsable des vices de fonctionnement du Service ou des inexactitudes, omissions ou vices liés aux Cours du seul fait de leur existence. La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être établie qu'en cas de faute grave ou de négligence prouvée dans l'exécution de ses obligations et sera expressément limitée à la réfection des Cours, à l'exclusion de tous autres dommages, de quelque nature que ce soit, notamment les pertes d'exploitation, dommage indirect, pertes d'informations et les préjudices causés aux tiers.
- **6.6** En particulier, l'organisme de formation ne pourra pas être tenu responsable des informations transmises qui seraient fournies à l'organisme de formation par des tiers.
- **6.7** L'organisme de formation ne sera tenu pour responsable ni des pertes de temps, ni des gênes à la production occasionnée par l'exécution des prestations qui lui incombent en vertu des présentes ou résultant d'une panne du Service ou d'une partie quelconque du Service.

7. PRIX ET FACTURATION

- 7.1 Les prestations liées au Service sont facturées au Client selon les tarifs de l'organisme de formation mentionnés aux conditions particulières. La facturation est forfaitaire payable pour la durée à venir en une seule fois à réception de facture.
- 7.2 Les prix indiqués valent pour la première période d'exécution du contrat. Dans le cas où les parties poursuivraient l'exécution du présent contrat, l'organisme de formation aura la faculté de modifier ses prix en fonction de l'évolution de ses tarifs publics. Cette modification sera notifiée au Client avec un préavis d'un mois avant sa prise d'effet. Le Client a la faculté de refuser par écrit cette modification dans le mois de cette notification, auquel cas le présent contrat sera résilié sans autre formalité, ni indemnisation. Toutes prestations non expressément prévues au présent contrat seront facturées par l'organisme de formation à ses prix publics.
- **7.3** Toute facture non réglée à sa date d'exigibilité pourra donner lieu à des intérêts de retard calculés sur la base d'une fois et demi le taux d'intérêt légal, exigibles à compter de l'échéance. Les frais de recouvrement restent à la charge du Client.
- 7.4 Le règlement des factures par le Client se fera en euros.

8. CONFIDENTIALITE

- **8.1** Chacune des parties s'engage à conserver confidentielles, sauf accord exprès et préalable de l'autre ou cas de force majeure, toutes les informations relatives au Service, ou les activités ou l'organisation des parties.
- **8.2** Le Client s'engage à prendre, à l'égard de son personnel et plus généralement à l'égard de toutes personnes extérieures non autorisées à avoir accès au Service, toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des Cours, et des documents attachés.

9. DIVERS

- 9.1 Le présent contrat et les conditions particulières jointes aux présentes constituent l'intégralité des accords de parties quant à son objet. L'organisme de formation n'est pas engagé sans son consentement écrit par les stipulations ou conditions d'achats figurant sur les lettres, commandes, ordres ou tous autres documents émanant du Client.
- 9.2 Durant le temps du présent contrat et douze (12) mois après son expiration, quelle qu'en soit la cause, le Client se refuse à engager ou à faire travailler, directement ou par personne interposée, tout collaborateur ou expert de l'organisme de formation même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur en question. A défaut, le Client versera à l'organisme de formation, à titre d'indemnité, une somme forfaitaire et définitive égale à la rémunération mensuelle du collaborateur en question, du temps où il était engagé par l'organisme de formation, multipliée par douze.
- **9.3** Le Client bénéficiera du Service au moyen de ses équipements conformes aux règlementations en vigueur. L'organisme de formation ne met à disposition du Client des moyens matériels et logiciels que pendant la durée du service.
- 9.4 Le présent contrat ne pourra être cédé par le Client, en totalité ou en partie, sans l'accord écrit et préalable de l'organisme de formation. L'organisme de formation pourra céder tout ou partie du présent contrat sous réserve d'en informer le Client. Par ailleurs, l'organisme de formation pourra avoir recours à tout sous-traitant de son choix pour l'exécution des présents services à la condition que le sous-traitant se trouve engagé dans les mêmes termes vis à vis du Client.
- **9.5** En cas de force majeure, les obligations de la partie empêchée sont suspendues, ainsi notamment en cas de :
- acte ou omission du gouvernement ou d'autorités supérieures compétentes,
- blocage des réseaux de télécommunications,
- insurrections, guerre civile, guerre, grève, opérations militaires, état d'urgence national ou local, feu, foudre, explosion, inondation, tempête, fait d'un tiers.

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige né à l'occasion de son interprétation et/ou exécution est de la compétence des Tribunaux de Paris.